

DOSSIERS FERMÉS

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 9 mars 2015

| Requérant(e) | Questions/Requêtes/Sujets | Responsables | Réponses |
|---------------------|---|-------------------------------------|---|
| M. Henri Desbiolles | <p>Monsieur Henri Desbiolles; conseil d'arrondissement du 9 mars 2015 :</p> <p>M. Desbiolles est un résidant circulant en fauteuil roulant. Il formule deux questions auprès du conseil :</p> <p>1) Il aimerait connaître la date d'ouverture des pistes cyclables, incluant la signalisation permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite;</p> <p>2) Il constate une accumulation de neige à l'angle des rues Préfontaine et Rachel Est. Il suggère l'instauration d'un passage sécurisé et l'application d'abrasifs sur les trottoirs en guise de prévention, car il constate que ceux-ci sont difficilement praticables pour les personnes se déplaçant en fauteuil roulant durant la période hivernale.</p> | <p>F. Limoges</p> <p>F. Limoges</p> | <p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE CONSEILLER DE SAINT-ÉDOUARD, FRANÇOIS LIMOGES, RÉPOND SUR PLACE.</p> <p>LE CONSEILLER DE SAINT-ÉDOUARD, FRANÇOIS LIMOGES, RÉPOND SUR PLACE.</p> |

| Requérant(e) | Questions/Requêtes/Sujets | Responsables | Réponses |
|----------------------|--|---|---|
| M. Frédéric Chamorro | <p>Monsieur Frédéric Chamorro; conseil d'arrondissement du 9 mars 2015 :</p> <p>M. Chamorro est un citoyen de l'arrondissement depuis quinze ans. Il représente certains citoyens inquiets concernant les projets de construction d'immeubles avoisinants situés aux 6690 et 6693, rue De La Roche. En ce qui concerne celui du 6690, il déplore l'absence de paysagement et considère le taux d'implantation excessif. Par conséquent, il n'y a pas d'intégration du milieu d'insertion. En ce qui concerne l'immeuble du 6693, il se questionne sur le dépôt d'une demande de projet de construction d'un immeuble de 3 étages antérieurement à l'entrée en vigueur du règlement modifiant le <i>Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie</i> (01-279-41). En somme, il formule une question auprès du conseil et dépose une pétition à l'appui :</p> <p>1) Prendra-t-on en compte les oppositions du milieu à l'égard de ces projets ?</p> | <p>F. W. Croteau</p> <p>F. W. Croteau</p> | <p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, RÉPOND SUR PLACE.</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, RÉPOND SUR PLACE.</p> |

| Requérant(e) | Questions/Requêtes/Sujets | Responsables | Réponses |
|------------------|--|--|---|
| M. Paul Marchand | <p>Monsieur Paul Marchand; conseil d'arrondissement du 9 mars 2015 :</p> <p>M. Marchand formule plusieurs commentaires auprès du conseil :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Il suggère l'application d'un vernis spécial, afin de protéger la peinture des murs des édifices et ainsi les prévenir des graffitis; 2) Il se plaint de la dénivellation prononcée de certains tronçons de trottoirs et les considère dangereux pour les personnes âgées; 3) Il est contrarié par les nombreux nids-de-poule causés par les véhicules de déneigement lorsqu'ils abaissent leur équipement, abîmant ainsi la chaussée et les trottoirs. Il aimerait qu'ils soient réparés incessamment pour les autos; 4) Il préconise l'instauration d'un rayon de dégagement visuel de 15' aux intersections pour faciliter les manœuvres des camions; 5) Il réitère ses propos tenus lors des séances du conseil des 2 septembre 2014, 6 octobre 2014, 3 novembre 2014 et 2 février 2015, concernant les problèmes de sécurité relatifs au passage des bicyclettes sur les trottoirs. Il aimerait que les cyclistes soient obligés de munir leurs vélos d'un dispositif de sonnette. | <p>F. W. Croteau</p> | <p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, PREND ACTE DES PROPOS DE MONSIEUR MARCHAND.</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, PREND ACTE DES PROPOS DE MONSIEUR MARCHAND.</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, PREND ACTE DES PROPOS DE MONSIEUR MARCHAND.</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, PREND ACTE DES PROPOS DE MONSIEUR MARCHAND.</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, PREND ACTE DES PROPOS DE MONSIEUR MARCHAND.</p> |

| Requérant(e) | Questions/Requêtes/Sujets | Responsables | Réponses |
|-------------------|--|--|--|
| M. Benoît Primeau | <p>Monsieur Benoît Primeau; conseil d'arrondissement du 9 mars 2015 :</p> <p>M. Primeau formule deux questions auprès du conseil, relativement au projet d'aménagement d'espaces verts situés à l'intersection du boulevard Pie-IX et de la rue Sherbrooke Est, de même qu'au réaménagement de l'ilot. Il en profite pour évoquer l'absence des membres du conseil d'arrondissement lors d'une assemblée publique organisée pour dévoiler ce projet :</p> <p>1) Il déplore la suppression de places de stationnement à l'angle des avenues Jeanne-d'Arc et Charlemagne en raison de l'accaparement de nombreuses cases par des véhicules d'autopartage de la firme « car2go Canada ltée ». Il demande si des mesures sont envisagées pour améliorer l'accès au stationnement sur rue pour les résidants du secteur;</p> <p>2) En raison de l'augmentation de la circulation dans le secteur de l'avenue Bourbonnière, entre les rues Sherbrooke Est et Rachel Est, M. Primeau demande s'il y a un moyen de réviser l'impact de cette nouvelle mesure.</p> | <p>É. Duchesne</p> <p>F. W. Croteau</p> <p>É. Duchesne</p> | <p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LA CONSEILLÈRE DU VIEUX-ROSEMONT, ÉRIKA DUCHESNE, RÉPOND SUR PLACE.</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, INVITE LE CITOYEN À ÉCRIRE AU MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT DE MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE, RÉAL MÉNARD, RELATIVEMENT AU REFUS D'IMPLANTATION DE CE SERVICE DANS CET ARRONDISSEMENT.</p> <p>LA CONSEILLÈRE DU VIEUX-ROSEMONT, ÉRIKA DUCHESNE, RÉPOND SUR PLACE.</p> |

| Requérant(e) | Questions/Requêtes/Sujets | Responsables | Réponses |
|----------------------|--|---|---|
| Mme Pierrette Bibeau | <p>Madame Pierrette Bibeau; conseil d'arrondissement du 9 mars 2015 :</p> <p>Mme Bibeau est en désaccord avec l'accessibilité réduite en matinée et en soirée au Jardin botanique de Montréal, car des frais sont exigés entre 6 h et 9 h et il y a une fermeture à compter de 18 h. Elle demande si un plan d'action est en préparation pour contrer cette politique.</p> | G. Lavoie | <p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE CONSEILLER DE MARIE-VICTORIN, GUILLAUME LAVOIE, RÉPOND SUR PLACE.</p> |
| M. Noël Deslauriers | <p>Monsieur Noël Deslauriers; conseil d'arrondissement du 9 mars 2015 :</p> <p>M. Deslauriers réitère trois questions qu'il a posées auprès du conseil lors de la séance du 6 octobre 2014 :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Il demande une zone de feu piéton protégé sur la traverse de la rue Rachel Est, à l'angle de la rue Préfontaine et désire connaître l'époque de l'implantation; 2) Question référée à la Direction du développement du territoire et des études techniques. Voir « Dossiers ouverts »; 3) Il soulève les risques associés au stationnement aux abords des intersections des rues Marcel-Pepin et Préfontaine. | <p>F. W. Croteau</p> <p>F. W. Croteau</p> | <p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, RÉPOND SUR PLACE.</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, RÉPOND SUR PLACE.</p> |

| Requérant(e) | Questions/Requêtes/Sujets | Responsables | Réponses |
|-------------------|--|--|---|
| M. André Laquinte | <p>Monsieur André Laquinte; conseil d'arrondissement du 9 mars 2015 :</p> <p>M. Laquinte explique qu'il a pris connaissance de l'avis transmis au Comité consultatif d'urbanisme par la Direction du développement du territoire et des études techniques. Cet avis consiste en un refus de l'exercice d'un usage conditionnel relatif à l'occupation de la totalité du bâtiment situé au 6764, avenue Papineau, à des fins de « garderie ». Il demande que les motifs de refus soient rejetés et dépose une lettre explicative et des documents à l'appui.</p> | <p>F. W. Croteau</p> <p>D. Lafond</p> | <p>DIRECTION CONCERNÉE : DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET DES ÉTUDES TECHNIQUES</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, SOULIGNE AU CITOYEN QU'IL S'AGIT D'UNE PÉRIODE DE QUESTIONS ET NON D'INFORMATIONS. IL L'INVITE À SE PRÉSENTER AU COMPTOIR D'INFORMATIONS DU BUREAU D'ARRONDISSEMENT OU À CONTACTER LE SERVICE TÉLÉPHONIQUE 3-1-1. IL RÉPOND QUAND MÊME SUR PLACE.</p> <p>LE DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET DES ÉTUDES TECHNIQUES, DANIEL LAFOND, RÉPOND SUR PLACE.</p> |
| M. Pascal Cormier | <p>Monsieur Pascal Cormier; conseil d'arrondissement du 9 mars 2015 :</p> <p>M. Cormier aimerait connaître les motifs évalués lors de la prise de décision du comité de démolition relativement au refus de sa demande de démolition de l'immeuble situé au 5366, 10^e Avenue. Il apporte des précisions quant aux motifs retenus eu égard à la position qui fut privilégiée.</p> | <p>K. S. Langlois</p> <p>F. W. Croteau</p> | <p>DIRECTION CONCERNÉE : DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET DES ÉTUDES TECHNIQUES</p> <p>LE SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT, MAÎTRE KARL SACHA LANGLOIS, INFORME LE CITOYEN QUE LES MEMBRES DU CONSEIL DÉLIBÉRERONT ET PRENDRONT UNE DÉCISION LORS DE LA SÉANCE.</p> <p>APRÈS DÉLIBÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL, LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, EXPLIQUE AU CITOYEN QUE LA DÉCISION DU COMITÉ DE DÉMOLITION EST SUSPENDUE ET L'A INVITÉ À LES RENCONTRER APRÈS LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT, AINSI QUE LE SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT, MAÎTRE KARL SACHA LANGLOIS, ET LE DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET DES ÉTUDES TECHNIQUES, DANIEL LAFOND.</p> |

| Requérant(e) | Questions/Requêtes/Sujets | Responsables | Réponses |
|-------------------|---|----------------------------|--|
| M. Jimmy Digenova | <p>Monsieur Jimmy Digenova; conseil d'arrondissement du 9 mars 2015 :</p> <p>M. Digenova aimerait connaître le délai entre l'installation des pancartes et le moment où le stationnement est interdit en prévision d'une opération de déneigement. Par ailleurs, il en profite pour demander combien d'écrivains habitent dans l'arrondissement, car il a échangé de la correspondance avec le cabinet du maire concernant le dépôt de son livre afin qu'il soit inscrit au catalogue des bibliothèques de la Ville de Montréal.</p> | F. W. Croteau D. Martel | <p>DIRECTION CONCERNÉE : DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, DEMANDE À LA DIRECTRICE DES TRAVAUX PUBLICS, DIANE MARTEL, DE RÉPONDRE AU CITOYEN.</p> |

DOSSIERS FERMÉS – INTERNET –

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 9 mars 2015

| Requérant(e) | Questions/Requêtes/Sujets | Responsables | Réponses |
|-------------------|---|---------------|---|
| M. John Clyburne | <p>Monsieur John Clyburne; conseil d'arrondissement du 9 mars 2015 :</p> <p>M. Clyburne formule une question auprès du conseil :</p> <p>« Pourquoi n'avez-vous pas réduit la vitesse sur la rue Viau avant que la Ville centre n'en prenne la responsabilité ? »</p> | F. W. Croteau | <p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, RÉPOND SUR PLACE.</p> |
| Mme Marie Fecteau | <p>Madame Marie Fecteau; conseil d'arrondissement du 9 mars 2015 :</p> <p>Mme Fecteau formule une question auprès du conseil :</p> <p>« En 2015, nous demeurons toujours préoccupés par la sécurité de notre rue Viau. Alors, maintenant que les artères sont sous la gérance de la Ville centre, que pouvez-vous faire pour nous appuyer et faire avancer ce dossier auprès de messieurs Coderre et Salem ? »</p> | F. W. Croteau | <p>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</p> <p>LE MAIRE D'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, RÉPOND SUR PLACE.</p> |